LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 18, du 6 mai 2011 Non soumis au référendum



Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2010

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 21 janvier 2011, et de la commission de gestion et des finances, décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2010, à savoir:

Compte de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des charges Total des revenus	1.922.980.642,07	1.901.630.967,37
Amendements		
Selon détail annexé Total des charges	-700.000,00 1.922.280.642,07	-700.000,00
Total des revenus		1.900.930.967,37
Excédent de charges		21.349.674,70
Compte des investissements		
Total des dépenses Total des recettes Investissements nets	95.331.762,24	43.298.045,43 52.033.716,81
Investissements nets Amortissements à charge	52.033.716,81	
du compte de fonctionnement		78.063.366,69 - 26.029.649,88

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan

au 31 décembre 2010, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2010.

Art. 2 Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

Compte de fonctionnement

Service financier,	381236 Ajustement des provisions pour litiges sécuritairesavec les clubs sportifs Xamax et HC La Chaux-de-Fonds SA	+ 401.300,00
	381238 Versement unique à prévoyance.ne pour les professions pénibles des policiers	+10.000.000,00
Aide hospitalière,	381225 Provision – projet informatique NOMAD	+2.500.000,00
Université,	381647 Provision pour la brèche de financement fédéral	

LAU 201	+12.000.000,00			
Amendements (selon détail annexé)				
Office des transports,	381411 Réserve matériel roulant des entreprises	+ 4.300.000,00		
Secrétariat général du DGT,	381412 Réserve entretien courant du patrimoine	+4.000.000,00		
Fonds cantonal de l'énergie,	390737 Attribution extraordinaire	+3.000.000,00		
Art. 3 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2010, est approuvée. Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum.				

Neuchâtel, le 27 avril 2011

Au nom du Grand Conseil:

Le président, Les secrétaires,
O. Haussener Ph. Bauer
E. Flury

Annexe au décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2010

Divers amendements

Charges Revenus

Charges nettes 0.00

Total -700'000.00 -700'000.00

Centre financier		Rubrique		Débit	Crédit	
5014	Service des migrations	481320	Prélèvement provision ODM	700'000.00		Réserve ODM
		240385	Provision ODM		700'000.00	
4011	Office des transports	381412	Réserve matériel roulant pr entreprises	4'300'000.00		Réserve matériel roulant des entreprises
		240411	Réserve matériel roulant pr entreprises		4'300'000.00	
4010	Secrétariat général DGT	381412	Réserve entretien courant du patrimoine	4'000'000.00		Réserve entretien courant patrimoine
		240412	Réserve entretien courant du patrimoine		4'000'000.00	
4160	Service de l'énergie et environnement	390737	Attrib. au fonds cantonal de l'énergie	3'000'000.00		Attribution extraordinaire
9407	Fonds cantonal de l'énergie	490000	Bonification budgétaire		3'000'000.00	
		480000	Prélèvement à la fortune du fonds	3'000'000.00		
		290125	Fortune du fonds cantonal de l'énergie		3'000'000.00	
6400	Université	240647	Réserve UNI absence subvention fédérale	12'000'000.00		Diminution de la réserve
		381647	Brèche financement subv. fédérale		12'000'000.00	